



## Emploi. La filière végétale recrute

Emploi. La filière végétale recrute  
Visuel indisponible

La filière végétale recrute. Et cela tombe bien, puisque du 19 au 21 juin prochain, le salon du Végétal sera organisé à Nantes et sera l'occasion pour les intéressés par ce secteur de faire connaissance avec les acteurs de cette filière.

Quand le marché de l'emploi en France est extrêmement tendu, le secteur agricole compte, lui, parmi les plus importants employeurs nationaux (plus de 1 200 000 emplois en 2014). En Pays de la Loire, l'agriculture est un secteur dynamique, dont la production est caractérisée par une présence importante de l'élevage et de la culture fourragère qui lui est associée.

On trouve également des productions végétales très diversifiées (arboriculture, cultures légumières, horticulture-pépinières, viticulture). L'emploi agricole représente 4 % des emplois de la région (la moyenne nationale est de 2,6 %). Les Pays de la Loire sont la 2ème région employant de la main d'œuvre salariée agricole avec 96 800 salariés. La moitié des salariés et des ETP (équivalent temps plein) relèvent du secteur des cultures spécialisées. De même, les services à l'agriculture (emplois en coopératives, en négoce, en jardinerie, ...) représentent une part importante de l'emploi régionale – environ 50 000 dont la moitié en CDI.

### Les métiers en tension en végétal spécialisé

# En horticulture : La filière horticole offre une diversité de métiers, notamment dans le secteur de la production : l'horticulteur qui va cultiver les plantes en pleine terre, le floriculteur spécialisé dans les plantes vertes et florales et le pépiniériste pour les végétaux d'extérieur. On trouve également d'autres intervenants dans la production : l'agent horticole, l'agent pépiniériste, le chef de culture... Il y a également tous les métiers liés à la distribution, à la vente et à l'expédition des végétaux. On peut citer le vendeur en jardinerie, le technico-commercial, le directeur des ventes, le préparateur de commandes, le responsable des expéditions...

Sans oublier les métiers connexes comme l'ingénieur de recherche, le technicien d'expérimentation...

Dans les offres diffusées par l'[Apecita](#) – site dédié aux emplois agricoles – en 2017, les diplômes les plus recherchés en horticulture étaient le bac + 2 (57 % des offres), le bac + 3/4 (35 %) et le bac + 5 (32 %). La consommation des produits et des services de l'horticulture s'accroît régulièrement, si bien que, du personnel d'exécution au technicien, les exigences de qualification sont à la hausse. Les possibilités de promotion sont réelles : les ouvriers peuvent accéder à des postes de chef d'équipe ou de chef de culture après plusieurs années d'expérience. La formation professionnelle tout au long de la vie permet également de compléter son champ de connaissances et de compétences. Les métiers de l'horticulture et du paysage s'adressent à tous les amoureux de la nature et de la vie en plein air, à condition qu'ils aient suivi une formation technique.

# En paysage : La filière du paysage est un secteur très diversifié qui englobe les jardins particuliers et les parcs urbains, l'ensemble des espaces verts et des aménagements extérieurs liés aux habitations collectives, aux installations publiques diverses, les opérations de boisement et de reboisement ou encore les ensembles sportifs, aires de jeux et terrains de camping. On y trouve une très large palette de métiers : ouvrier paysagiste, élagueur, conducteur d'engins, installateur de systèmes d'arrosage automatique, paysagiste d'intérieur, chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux, chef d'agence, chef d'entreprise, responsable

[Visualiser l'article](#)

des espaces verts d'une collectivité, concepteur paysagiste, assistant concepteur infographiste paysager, technico-commercial du paysage... Les formations qui mènent à ces métiers sont nombreuses.

Des diplômes du CAP jusqu'au bac + 6, en passant par le bac pro et le BTS, permettent d'intégrer le secteur et d'y progresser. Les niveaux de qualifications sont en hausse. Selon une récente étude de l'Unep, plus de 80 % des actifs sont diplômés. Seuls 18 % d'entre eux sont autodidactes, sans diplôme. 29 % des diplômés ont un CAPA/BPA. Les diplômés d'un bac pro représentent 28,5 % des actifs. Les formations de niveau supérieur (BTSA, licence pro et bac + 5) totalisent 24,5 % des actifs. On peut constater que des chefs d'entreprise d'aujourd'hui ont commencé comme ouvriers ou chefs d'équipes. Mais l'expérience ne suffit pas toujours pour prétendre à un poste d'encadrement, de management. Une bonne formation est aussi primordiale. Dans les métiers du paysage, expérience et formation de qualité permettront de bénéficier d'énormes possibilités d'évolution. De plus, les salariés ont la possibilité de se former, se perfectionner par le biais de la formation continue et des qualifications professionnelles (CQP) pour acquérir des compétences spécifiques reconnues par les recruteurs.

### Un secteur agricole accessible

Dans la région, la forte présence de la viticulture et de cultures spécialisées comme le maraîchage et l'arboriculture génère d'importantes opportunités. En Pays de la Loire, le dispositif de formation en agriculture, initiale (scolaire ou apprentissage) ou continue, est globalement satisfaisant tant sur les différents niveaux de formation proposés que sur la localisation géographique. Que l'on soit jeunes collégiens ou lycéens, demandeurs d'emploi, adultes en reconversion, les possibilités de formation agricole existent en région.

L'enseignement agricole relève du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il propose des parcours de formation correspondant à tous les niveaux de qualifications, de la classe de 4ème de l'enseignement agricole jusqu'au doctorat en passant par les CAPA – Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, Baccalauréats, BTSA – Brevet(s) de Technicien Supérieur Agricole, licences professionnelles, masters ou diplômes d'ingénieur, de paysagistes, docteurs vétérinaires...

Ces parcours peuvent être suivis en formation :

- scolaire : dans les lycées agricoles répartis sur tout le territoire.
- par apprentissage : dans les centres de formation pour l'apprentissage agricole et à destination des jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (25 ans révolus) qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) .
- continue : dans les centres de formation professionnelle, pour améliorer son niveau de qualification et acquérir une qualification professionnelle reconnue, une spécialisation ou un perfectionnement.
- ouverte et à distance : pour répondre aux projets de formation et de promotion sociale des jeunes et adultes isolés ou indisponibles pour suivre une formation à temps plein.

Crédit photo : wikipedia commons (cc)

[cc] Breizh-info.com , 2018, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine